

Réf: Dossier N° 116386

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AUBERGE DU BON FERMIER » en abrégé «
TIDIANE & FRERE »

Siège social Songon, Songon, ABIDJAN SONGON-NOUVEAU
GOUDRON NON LOIN DU KIOSQUE ET DE GNANHI DÉPÔT, LOT
7, ILOT 3, Lot 7, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/06/2022 , et enregistrés au CEPICI le 13/06/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUBERGE DU BON FERMIER » en
abrégé « TIDIANE & FRERE »

Objet : VOLAILLE (ÉLEVAGE,VENTE DE POULET ET ŒUF)

Et pour la réalisation de l'objet social

L'acquisition, la location et la vente de tous biens
meubles et immeubles

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux

La prise en location gérance de tous fonds de
commerce

La prise de participation dans toute société existante
ou devant être créée

Et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou
pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social : Songon, Songon, ABIDJAN SONGON-NOUVEAU
GOUDRON NON LOIN DU KIOSQUE ET DE GNANHI DÉPÔT, LOT
7, ILOT 3, Lot 7, Ilot 3

Dirigeant(s) : M WAGUE SOUMAILA (GÉRANT), Mme GBETIBOUO

EPOUSE ADJAMI ANGELINE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03341 du 15/06/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°26322/GTCA/RC/2022 du 15/06/2022

